

Bilan PRSE 3 Occitanie





GLOSSAIRE

AAP : Appels à Projets

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ARS : Agence Régionale de Santé

CODERST : Comités Départementaux de l'Environnement et des Risques

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DREETS : Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

GRAINE : Réseau Régional de l'éducation à l'environnement

GRSE : Groupe Régional Santé - Environnement

IREPS : Instance Régionale d'Éducation et de Promotion Santé

PNSE : Plan National Santé - Environnement

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PRST : Plan Santé au Travail

RZESE : Réseau Régional d'Éducation en Santé Environnement



LES PARTENAIRES

Agences de l'Eau - Association Mikalou - Atmo Occitanie - CEREMA - CMEI - CNFTP - Collectivités Territoriales - Conseil de l'Ordre des Médecins - Conseils Départementaux - Conseil Régional Occitanie - CREA I ORS - DDT(M) - DRAAF - DREETS - Education Nationale - EID Med - Fédération Octopus - FNORS - GEODERIS - GRAINE - IRD - IREPS - Laboratoire d'analyse du Conseil Départemental 31 - EVA - Municipalités de la région Occitanie - Mutualité Française - Office International de l'Eau - ORS - Professionnels de Santé - Professionnels des organismes de formation - Rectorats



LE CONTEXTE D'ÉLABORATION NATIONAL

Le Code de la Santé Publique, qui prévoit l'élaboration tous les 5 ans d'un plan national de prévention des risques pour la santé liée à l'environnement, donne un fondement juridique au Plan National Santé Environnement (PNSE).

Établi pour la période 2015-2019, le 3ème plan (PNSE 3) visait à consolider les progrès déjà accomplis dans les deux premières générations de PNSE, tout en proposant une nouvelle approche de la santé environnementale, à la fois plus forte, plus positive et plus ancrée dans les territoires. Il intégrait le développement de nouveaux concepts scientifiques, notamment celui d'exposome qui désigne l'ensemble des expositions à des facteurs environnementaux que subit une personne tout au long de sa vie. Ce nouveau concept induit un enjeu de connaissance de l'impact des facteurs environnementaux sur la santé.

Un PNSE 3 articulé autour de quatre grandes catégories d'enjeux.

Pathologies en lien avec l'environnement

Connaissance des expositions, de leurs effets et des leviers d'action

Recherche en santé environnement

Actions territoriales, information, communication et formation



La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 est venue renforcer le volet santé environnement. Un plan au croisement des politiques publiques en matière de santé et d'environnement. Le PNSE s'articule avec d'autres plans et programmes visant à réduire les facteurs de risques environnementaux.



• UN PRSE 3 SUR LE NOUVEAU TERRITOIRE RÉGIONAL

Le Code de la Santé Publique prévoit une déclinaison du PNSE en région, pour mobiliser les acteurs des territoires autour des préoccupations de santé environnementale : le Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

Il n'a pas pour vocation de décliner toutes les actions du plan national : il doit prioriser celles qui répondent aux préoccupations locales et promouvoir des actions propres aux territoires.

En Occitanie, le troisième PRSE (PRSE 3) a été mis en œuvre pour la période 2017 – 2021 sur le nouveau territoire régional issu de la fusion des anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées en 2016.

En Languedoc Roussillon, le PRSE 2 s'était organisé autour de 15 actions organisées en 3 axes

- Connaître et limiter l'exposition des populations aux risques sanitaires.
- Réduire les inégalités sociales et territoriales.
- Préparer l'avenir : veille sur les risques émergents, information, formation et participation.

Avec l'objectif de donner de la visibilité à la santé environnementale en l'abordant de façon exhaustive, le PRSE 2 de Midi-Pyrénées, s'était lui construit à partir des 13 thèmes du PNSE 2 comportant 43 actions et 151 mesures.

Les bilans des PRSE 2 des deux anciennes régions ont permis de poser les bases du PRSE 3 et de s'accorder sur l'objectif de construire un plan aux objectifs clairement définis autour d'un nombre d'action plus réduit, et d'en améliorer le suivi.

• UNE COHÉRENCE RENFORCÉE AVEC LES AUTRES PLANS

Dès les premiers travaux, les co-pilotes du PRSE 3 ont affirmé la volonté de l'inscrire en complémentarité d'autres plans et programmes déclinés en région sur le champ de la santé environnementale.

- Le plan ECOPHYTO II ¹
- Le 3ème Plan Santé au Travail² 2016-2020
- Le Plan micropolluants³ 2016-2021
- Le Plan d'action sur la qualité de l'air intérieur
- Le Programme National Nutrition Santé⁴,
- Le Programme National pour l'Alimentation⁵.

1 <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest>

2 https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pst3_2016-2020_bilan_vok.pdf

3 <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20micropolluants%202016-2021%20pour%20pr%C3%A9server%20la%20qualit%C3%A9%20des%20eaux%20et%20la%20biodiversit%C3%A9.pdf>

4 <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/le-programme-national-nutrition-sante/article/programme-national-nutrition-sante-pnns-professionnels>

5 <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-2019-2023-territoires-en-action>



LA GOUVERNANCE DU PRSE 3

• LE PILOTAGE

Le pilotage du PRSE 3 a été mené par les deux services de l'état que sont l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Les mesures ont été majoritairement réparties entre les porteurs de thématiques dans chacune de ces structures.

• LE GROUPE RÉGIONAL EN SANTÉ ENVIRONNEMENT

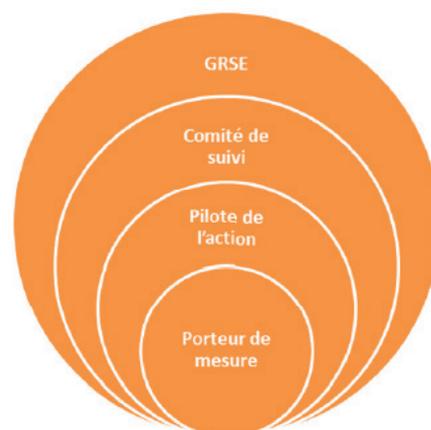
Un Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) rassemblant des partenaires regroupés au sein de 6 collèges : État, collectivités territoriales, associations, salariés, employeurs et représentants du monde économique et personnes qualifiées. Le GRSE (groupe régional santé environnement) associe l'ensemble des acteurs de la région. Il est informé et donne un avis sur l'avancement des actions ; les résultats des évaluations lui sont restitués. Il accompagne la mise en œuvre du PRSE 3. Il est consulté pour toute réorientation éventuelle du programme d'action.

Il a été conçu comme un espace de dialogue, de concertation et d'information des parties prenantes.

La présidence du GRSE a été assurée par le professeur Hélène FENET, responsable du Département d'Enseignement Santé Publique et Environnement à la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'université de Montpellier.

• L'ANIMATION

Sous le co-pilotage de l'ARS et de la DREAL, une équipe d'animation a guidé et validé pas à pas les travaux. Y ont été associés le Professeur FENET, Présidente du GRSE, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE devenue la DREETS) et les Rectorats de Montpellier et Toulouse. Les co-pilotes institutionnels des ateliers y ont été invités lors des restitutions des ateliers à l'équipe d'animation.



Le Comité de suivi s'inscrit dans la continuité de l'Equipe d'animation mise en place pour l'élaboration du PRSE 3. Il est coprésidé par les directeurs de l'ARS et de la DREAL.

Le pilote d'action coordonne les mesures d'une même action. Il renseigne le tableau de bord de suivi et rend compte de l'avancement de l'action au comité de suivi.

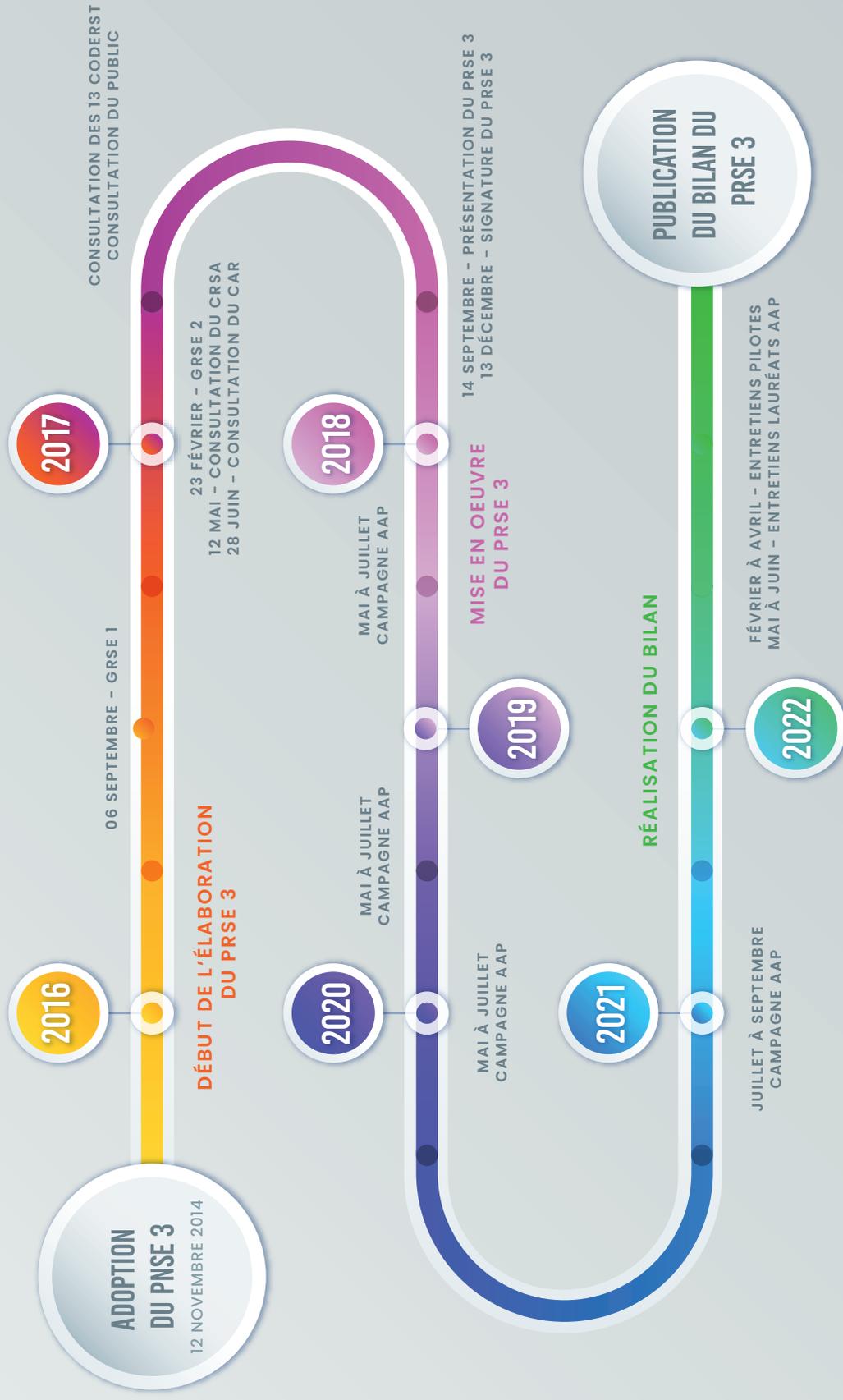
Pour chaque mesure, un porteur de mesure est désigné dans le PRSE 3, pour coordonner les partenaires concernés et veiller à son avancement en conformité avec le calendrier prévu. Il rend compte de l'avancement des travaux au pilote de l'action.

Le GRAINE Occitanie et l'IREPS assurent, au quotidien, grâce au réseau régional d'éducation en santé environnement (R2ESE) la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

La stratégie de faire porter les mesures entre les deux services ARS et DREAL a été retenue par défaut au démarrage du PRSE 3. Il a été difficile de trouver des pilotes d'autres structures (milieu associatif, industries, instituts de recherche).



CHRONOLOGIE DU PRSE 3





ENJEUX ET ACTIONS DU PRSE 3

Les actions proposées par les ateliers ont été regroupées en 4 axes.

- Deux axes transversaux :

Axe 1

Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens

L'axe 1 traduit la volonté d'agir de façon cohérente et efficace dans toutes les actions d'information et de sensibilisation, avec l'objectif d'amener chaque citoyen à devenir pleinement acteur de sa santé et de son environnement.

Axe 2

Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

L'axe 2 vise à faire évoluer les fondements des prises de décision dans l'action publique. Il répond au constat d'une prise en compte limitée de la santé environnementale dans les projets d'aménagement urbain et dans l'organisation des déplacements.

- Deux axes de nature plus thématique :

Axe 3

Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs

L'axe 3 regroupe plusieurs sources d'exposition dans le milieu extérieur : pollution atmosphérique, pollens allergisants, eau de consommation humaine, maladies vectorielles, anciens sites miniers.

Axe 4

Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos.

L'axe 4 vise à réduire les expositions dans les espaces clos, aux polluants de nature chimique, biologique ou physique, qui impactent la santé. Trois thèmes ont été prioritaires : la qualité de l'air intérieur, le radon, les risques auditifs liés à l'écoute de musique amplifiée.



LISTE DES ACTIONS ET MESURES

Axe 1 - Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens

Action 1.1 - Créer une culture commune des acteurs relais sur la santé environnementale

Mesure 1.1.1 - Créer et animer la plateforme des acteurs relais sur la santé environnementale Occitanie

Mesure 1.1.2 - Renforcer la place des professionnels de santé

Action 1.2 - Favoriser l'appropriation par les collectivités territoriales de leur rôle en santé environnementale

Mesure 1.2.1 - Sensibiliser les collectivités territoriales sur leur rôle en santé environnementale

Mesure 1.2.2 - Fournir des informations sur la santé environnementale aux collectivités territoriales

Action 1.3 - Promouvoir l'appropriation par le grand public de comportements favorables en santé environnementale

Mesure 1.3.1 - Inciter les jeunes à adopter des comportements favorables en santé environnementale

Mesure 1.3.2 - Informer et sensibiliser les citoyens pour qu'ils soient en capacité d'être pleinement acteurs de leur santé et de leur environnement

Axe 2 - Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

Action 2.1 - Promouvoir une approche santé environnementale dans les projets d'aménagement

Mesure 2.1.1 - Sensibiliser les collectivités territoriales à la prise en compte d'une approche santé environnementale de la planification en urbanisme

Mesure 2.1.2 - Sensibiliser les maîtres d'œuvre et leur donner les outils pour intégrer la santé environnementale dans les documents de planification en urbanisme

Mesure 2.1.3 - Promouvoir un mode de co-construction de projet urbain intégrant la santé environnementale qui s'appuie sur un mode de participation citoyenne et de pluridisciplinarité

Action 2.2 - Promouvoir et valoriser les mobilités favorables à la santé et respectueuses de l'environnement

Mesure 2.2.1 - Valoriser les bonnes pratiques en milieu rural et péri-urbain pour promouvoir les modes actifs (marche, vélo), réintroduire la multimodalité et favoriser l'intermodalité

Mesure 2.2.2 - Valoriser les bonnes pratiques en milieu urbain, et notamment dans les zones concernées par un PDU (plan de déplacement urbain), obligatoire ou volontaire, rendre plus attractives la multimodalité et l'intermodalité et améliorer la logistique urbaine

Mesure 2.2.3 - Inciter les collectivités territoriales à développer des actions sur les mobilités actives

Axe 3 - Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs

Action 3.1 - Connaître l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé de la population

Mesure 3.1.1 - Développer les connaissances et les cartographies d'exposition relatives à la qualité de l'air extérieur

Mesure 3.1.2 - Conduire une étude de faisabilité concernant le croisement des données environnementales, de santé et de défavorisation sociale

Action 3.2 - Réduire l'expansion de végétaux émetteurs de pollens allergisants

Mesure 3.2.1 - Valoriser la connaissance sur l'exposition des populations aux pollens

Mesure 3.2.2 - Développer les formations (initiale, continue, action) concernant les plantes allergisantes

Action 3.3 - Améliorer la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine

Mesure 3.3.1 - Fiabiliser les systèmes d'alimentation en eau potable (AEP) à risque infectieux

Mesure 3.3.2 - Améliorer la connaissance et lancer des études sur la contamination des réseaux de distribution d'eau potable par le CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)

Mesure 3.3.3 - Améliorer la connaissance de la gestion des effluents des établissements de santé et médico-sociaux

Action 3.4 - Veiller à la sécurité sanitaire des utilisations durables de l'eau

Mesure 3.4.1 - Faciliter l'émergence de projets pilote de réutilisation des eaux usées traitées dans les zones sensibles

Mesure 3.4.2 - Faciliter l'émergence de projets pilote de récupération des eaux de pluie



LISTE DES ACTIONS ET MESURES

Action 3.5 - Gérer les anciens sites miniers

Mesure 3.5.1 – Impulser une méthodologie régionale de gestion des pollutions liées aux anciens sites miniers

Mesure 3.5.2 – Mettre en place une veille sanitaire permanente sur les anciens sites miniers

Mesure 3.5.3 – Informer/sensibiliser les collectivités concernées

Mesure 3.5.4 – Informer et former les professionnels de santé et populations riveraines

Action 3.6 - Inciter à limiter la densité / le développement de moustiques vecteurs et améliorer le diagnostic des arboviroses

Mesure 3.6.1 – Elaborer un référentiel de réponses, à disposition des départements pour faire face aux implications sanitaires engendrées par Aedes albopictus

Mesure 3.6.2 – Mettre en place des modules de formations transversaux spécifiques à la problématique d'Aedes albopictus à intégrer dans des formations existantes du CNFPT (Urbanisme, aménagement, espaces verts...)

Mesure 3.6.3 – Mettre en œuvre une stratégie de lutte adaptable au contexte local et permettre l'expérimentation de la communication engageante

Axe 4 - Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos

Action 4.1 - Former / Sensibiliser au lien entre la qualité de l'air intérieur et la santé

Mesure 4.1.1 – Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment à la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) et au risque radon

Mesure 4.1.2 – Sensibiliser les gestionnaires et personnels d'ERP accueillant des enfants à la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) et au risque radon

Mesure 4.1.3 – Sensibiliser et former les professionnels de santé sur les liens entre qualité de l'air intérieur et santé

Mesure 4.1.4 – Développer l'intervention des conseillers « habitat santé » ou « en environnement intérieur »

Action 4.2 - Accompagner la gestion du risque radon dans l'habitat

Mesure 4.2.1 – Informer la population et les acteurs relais sur le risque radon et les précautions à prendre

Mesure 4.2.2 – Accompagner la gestion du risque radon dans l'habitat dans les zones à potentiel radon

Action 4.3 - Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée chez les 0 - 18 ans

Mesure 4.3.1 – Sensibiliser les femmes enceintes et parents de jeunes enfants (0 - 6 ans) aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

Mesure 4.3.2 – Sensibiliser les enfants et adolescents en milieu scolaire (9 - 18 ans) aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

Mesure 4.3.3 – Agir auprès du milieu festif et du grand public



LE PRSE 3 OCCITANIE, C'EST AUSSI



Un diagnostic territorial

Le rapport « Disparités Environnementales de santé en Occitanie ».
Disponible sur le site du CREAL-ORS : <https://creaiors-occitanie.fr/>



Des formations en Santé - Environnement

810 professionnels de santé formés.
Et 95 établissements de santé engagés.

▶ <http://www.occitanie.prse.fr/pour-s-informer-en-sante-environnement-a203.html>



Sur les plantes allergisantes

Une série de vidéos à contenu éducatif mises en ligne sur le site du CNFTP
Le développement d'un réseau de signalement de l'ambroisie.
1263 référents identifiés sur 15 communes référentes.

▶ <https://www.fredonoccitanie.com/ambroisies/le-projet-ambroisie/>



Sur le risque radon

600 à 800 kits de diagnostic de pollution au radon distribués chaque année.

▶ <http://www.occitanie.prse.fr/des-kits-radon-distribues-par-l-ars-en-2018-a7.html>

▶ <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-r6193.html>



La vigilance sanitaire des anciens sites miniers

Le développement d'une méthodologie de veille sanitaire.
9 sites miniers traités selon cette méthodologie.
60 collectivités informées.

▶ <https://www.occitanie.ars.sante.fr/anciens-sites-industriels-ou-miniers-les-dispositifs-de-surveillance-sanitaire>



Sur le risque auditif chez les enfants

31 maternités engagées pour la sensibilisation des femmes enceintes et des professionnels de santé.

La création du label « Label et la Fête ».

6 festivals labellisés.

▶ <https://federation-octopus.org/prevention/2-prevention-reduction-des-risques/2-3-accompagnement-formation-et-sensibilisation-des-professionnels/2-3-1-label-et-la-fete/>



L'urbanisme et la Santé Environnement

1 kit de sensibilisation (fiches pédagogiques, affiches, jeu de plateau, etc.) destiné aux élus.
Organisation de webinaires.

3 animations auprès des agences d'urbanisme.

▶ <http://www.occitanie.prse.fr/boite-a-outils-composee-d-un-fascicule-a209.html>



Qualité de l'air intérieur

1 débat théâtral avec les professionnels du BTP.

1 débat théâtral avec les professionnels des gestionnaires d'établissements accueillant des enfants.

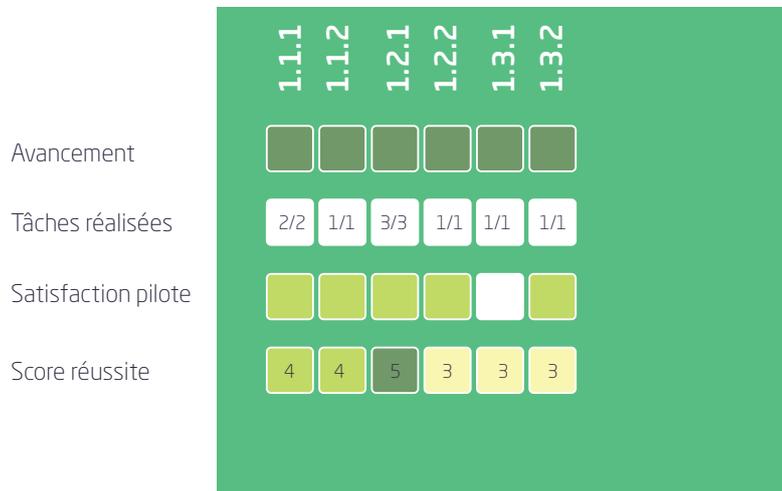
14 colloques organisés auprès des gestionnaires d'établissements accueillant des enfants.

▶ <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/qualite-de-l-air-interieur-r6192.html>



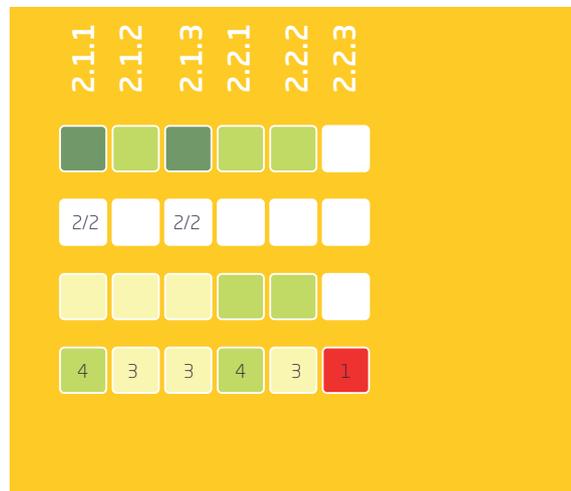
Axe 1

Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens



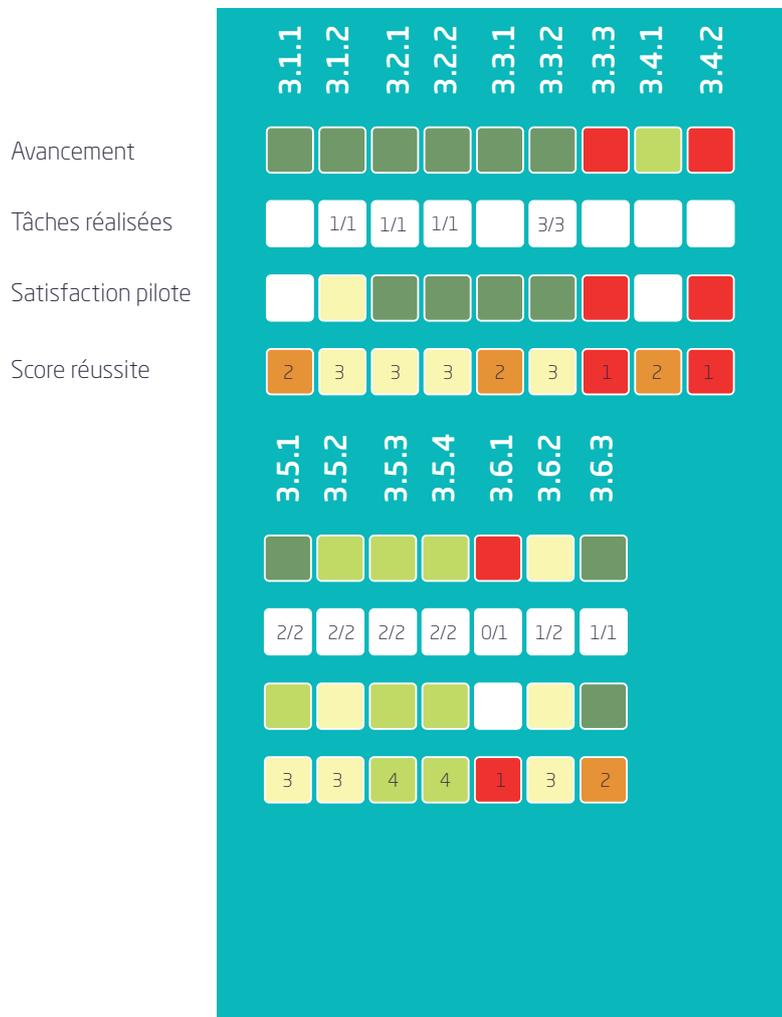
Axe 2

Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé



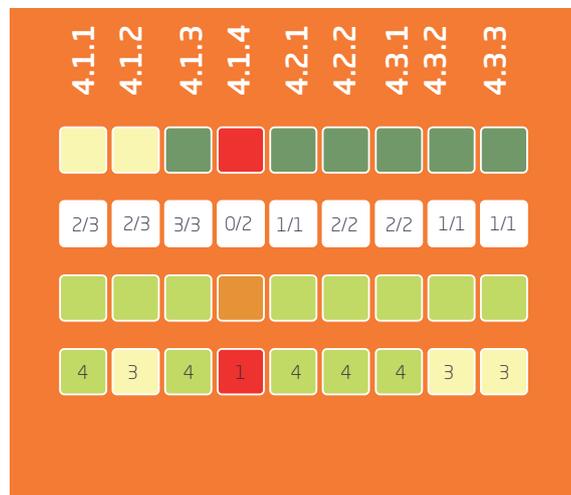
Axe 3

Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs



Axe 4

Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos.



LÉGENDE

Avancement

- Toutes les tâches terminées
- Tâches partiellement terminées
- Certaines tâches abandonnées
- Tâches abandonnées ou arrêtées

Satisfaction du pilote

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas satisfait

Score de réussite

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

Bilan PRSE 3 Occitanie



Pour un **environnement**
favorable à la **santé**
en **Occitanie**

